



**La P'tite
Roussette**

*La roussette est partie en congés
jusqu'à la fin du mois*

Transports

**CMA-CGM
interdit le
transport
des
véhicules
hybrides et
électriques
sur ses
navires**

Lire page 15

Pont de Dzoumogné

Un projet qui divise

*La présentation du projet de déviation
de la RN1 a failli tourner court*

Nature

**Le
Gépomay
suit les
oiseaux
par GPS**

Lire page 11

**DERNIERE COTATION
Euro/Dollar**

0,95

CAC 40 : + 1,60 %

Après s'être fait attendre environ une heure, les représentants de la population de Dzoumogné ont quitté la salle de réunion après avoir exprimé leurs doléances. Ils n'ont pas voulu écouter la présentation du projet de circulation routière élaboré pour leur ville. Ils attendent depuis trop longtemps d'être débarrassés d'un pont vétuste à voie unique qui fait dangereusement cohabiter véhicules et piétons. Ils sont venus à regret dans la salle de réunion car ils auraient aimé avoir en face d'eux le préfet en personne au lieu du secrétaire général qui le représentait, Claude Vo-Dinh.

Le commentateur du projet, Christophe Trollé, directeur adjoint de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

(suite page 2)



Le public a quitté la salle avant la représentation

Horaires des marées

Vendredi 08 juillet
St Thibaut

**Haute mer: 10h33 (2,7)
22h57 (2,5)**

**Basse mer: 03h56 (1,1)
16h53 (1,3)**

Samedi 09 juillet
Ste Amandine

**Haute mer: 11h44 (2,8)
-- (--)**

**Basse mer: 05h06 (1,2)
18h17 (1,2)**

Dimanche 10 juillet
St Ulrich

**Haute mer : 00h15 (2,5)
12h55 (3,0)**

**Basse mer: 06h23 (1,1)
19h33 (1,0)**



De g à d, le directeur adjoint de la DEAL, le secrétaire général de la préfecture et l'adjoint au maire (suite de la page Une)

a écouté leurs griefs mais eux n'ont pas voulu l'entendre. Après un temps consacré à des négociations pour en faire revenir quelques-uns sur leur décision, Christophe Trollé a effectué sa présentation devant quelques représentants des médias, plusieurs gendarmes... et devant la tribune où avaient pris place : l'adjoint au maire en charge de l'aménagement, Bacari Mroudjae, puis Claude Vo-Dinh, Harsani Toumbou, le 1er adjoint au maire, le conseiller départemental de Mtsamboro, Abdul Kamardine, celui de Bandraboua, Alain Sarment, et une collaboratrice de la députée Estelle Youssouffa, Haïria Abdallah.

Un projet logique et déjà financé
Comme il est impossible de cons-

truire un pont à côté de celui qui perdure, il est envisagé d'en placer un ailleurs et ainsi d'éviter à l'agglomération d'avoir à supporter la circulation des poids lourds. Le réseau actuel sera donc déclassé et deviendra communal. La dernière phase des travaux comprendra le remplacement du vieux pont par un ouvrage moderne à voie unique mais pourvue d'une annexe piétonnière. Il s'agit d'une opération lourde, sans comparaison avec le coût de Mangajou, 2 millions d'euros. Pour ce nouveau pont, il faudra en déboursier 17 mais le financement est déjà assuré, les crédits sont là...

La phase préparatoire commencera le mois prochain et les travaux en octobre. L'appel d'offre est terminé et les entreprises retenues. L'enquête publique commencera au début de l'année 2023. Des

négociations sont en cours avec des propriétaires privés de terrains qui se trouvent sur le tracé de la déviation. Si elles évoluent favorablement, les travaux pourraient être terminés en 2024, sinon il faudra recourir à l'expropriation et dans ce cas la fin des travaux sera reportée à 2026.

Les ardents défenseurs de la cause locale

Abdul Kamardine et Alain Sarment ont plaidé la cause des usagers locaux qui tiennent à avoir un pont à 2 voies à la place de l'actuel pont Bailley et ont obtenu qu'une étude soit menée. Faudra-t-il détruire des constructions, déplacer une station de pompage...

M-B N

POUR DÉCLENCHER DES SECOURS EN MER
APPELEZ LE CROSS

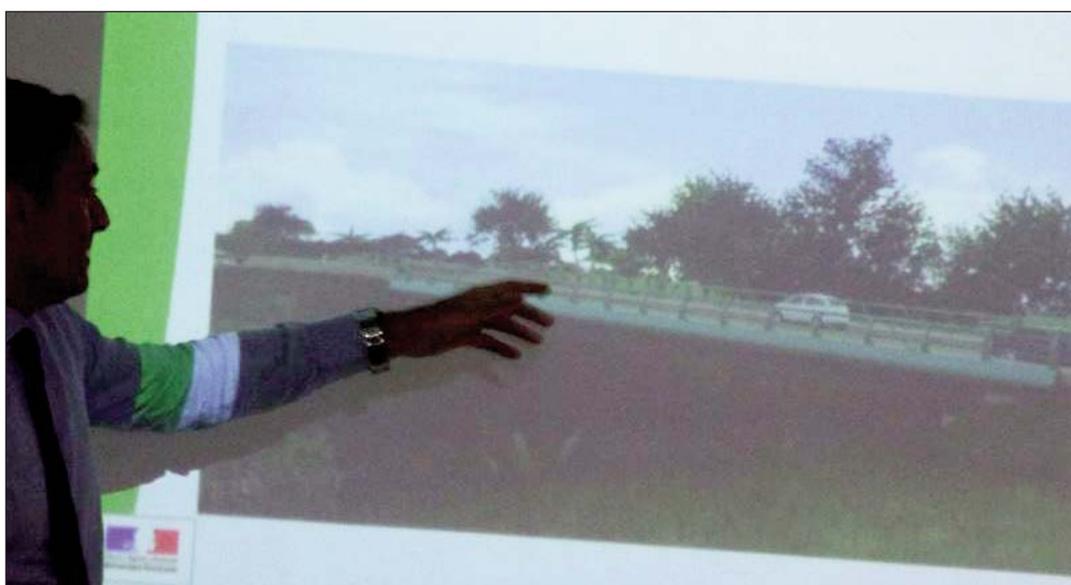
Depuis le littoral
TÉLÉPHONE N°196
APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

En mer
RADIO VHF CANAL 16
DEMANDEZ LE CROSS

URGENCES

Médecin de garde:
Tél: 69.00.00.

Pharmacie de garde:
du Centre
Tél: 0269 61.05.07



Le superbe pont de la discorde

Daniel Zaïdani et Saïd Issouf condamnés par la Cour de discipline budgétaire

C'est un fait extrêmement rare et une première pour Mayotte, une condamnation rendue par la cour des comptes ou plutôt par la Cour de Discipline Budgétaire qui est en quelque sorte le tribunal de la Cour des Comptes. Fait rarissime, l'ancien président du CD Daniel Zaïdani et l'ex directeur général de la SPL 976 ont écopé chacun de 5000 euros d'amende. Comment se fait-il alors qu'ils ont déjà été condamnés au pénal (notre édition du 8 juillet 2020) pour des carabistouilles au sein de la SPL ? Les deux juridictions sont totalement indépendantes et, si au pénal Daniel Zaïdani a écopé de trois mois de prison avec sursis et Saïd Issouf de six mois, l'autorité de la chose jugée ne s'applique par pour la Cour de Discipline Budgétaire (CDB) qui elle a travaillé sur les fraudes aux marchés bidons.

On se souvient de la création fin 2012 de la fameuse SPL 976 voulue et présidée par Daniel Zaïdani président du CD à l'époque et frustré de n'avoir pas pu obtenir la présidence de la SIM. Il avait donc décidé qu'il allait concurrencer la SIM en matière de constructions et voilà comment est née la SPL 976 dont les ambitions affichées se sont vite muées en machine à cash qui s'est volatilisé dans la nature, ce qui bien entendu n'a pas échappé à la sagacité des membres de la chambre régionale des comptes de Mayotte qui, en soulevant le couvercle de cette curieuse gamelle, ont découvert des choses pas appétissantes du tout, la SPL étant devenue une officine de magouilles en tous genres, où le président de la structure -subventionnée à près de 80% par les fonds du CD et pour le reste par 5 communes- avait trouvé matière à empocher quelques subsides ni vu ni connu, le tout avec la complicité du directeur général de l'époque. Seulement voilà, les sourcilleux magistrats du portefeuille public sont tombés de leur chaise en analysant le fonctionnement de la structure ce qui les a conduits à alerter le procureur général financier de la Cour des Comptes. La machine était lancée et au cours de

leurs investigations, les magistrats sont allés de découvertes en découvertes, comme ils l'expliquent dans leur arrêt. « Il résulte de l'instruction que la SPL 976 a passé, entre octobre 2013 et janvier 2014, quatre marchés ayant donné lieu à des paiements.

Un premier marché d'un montant de 20 000 € HT a été passé avec la société A... et avait pour objet de procurer à la SPL une assistance juridique globale, une aide à l'élaboration d'un schéma stratégique de développement, une assistance à montage de programmes et une assistance de procédure. Deux factures du 31 décembre 2013 et du 27 novembre 2013 d'un montant respectif de 7 100 € HT et de 2 400 € HT, faisant état d'analyses des échanges avec la préfecture sur les statuts et d'un courrier de l'ordre des architectes, ont été payées, mais sans que l'instruction ne fasse apparaître de pièces matérialisant ces échanges et ces analyses. Le second marché d'un montant prévisionnel de 22 000 € a été conclu avec la société B... et avait pour objet de procurer à la SPL une assistance administrative, une assistance en négociation financière et une veille juridique. Deux factures du 30 juin 2014 et du 31 octobre 2014 d'un montant respectif de 11 000 € et de 7 333,33 € ont été payées mais sans que l'instruction n'ait permis d'établir la réalité des prestations alléguées.

Le troisième marché a été présenté au point 9 ci-dessus. Il a donné lieu à un paiement par virement de 18 000 €. Il résulte de l'instruction que les services pour lesquels M. Z... a été rémunéré n'ont pas pu être identifiés, l'ordre de virement ne comportant pas de précision et aucune pièce n'ayant pu être produite.

Enfin, le dernier marché d'un montant de 45 000 € a été passé avec la société C..., portant sur une assistance juridique, le suivi administratif, l'accompagnement et la facilitation auprès des collectivités membres, la conciliation entre services des collectivités, la production de documents divers, les négociations commerciales et les



Daniel Zaïdani était président du CD à l'époque mais aussi de la SPL 976

conseils en stratégie politique auprès des élus. Ce marché a donné lieu à un paiement de 41 250 € sur la base d'une facture récapitulative du 3 novembre 2014. Il résulte de l'instruction que si les factures reproduisent les missions mentionnées au contrat, elles ne comportent aucune indication de réalisation de ces missions.

Il n'est pas contesté que les paiements réalisés au bénéfice de la société A..., de la société B..., de M. Z... et de la société C... ne peuvent s'appuyer sur aucun élément concret et tangible permettant d'établir la réalité du service fait. » Et bam ! Voilà pour une première charge mais ce n'était pas tout puisque les magistrats se sont étonnés de voir que Saïd Issouf directeur général de cette fameuse SPL 976 avait été rémunéré plus de 8000 euros par mois en novembre et décembre 2012 alors qu'il n'a pris officiellement ses fonctions que le 1er janvier 2013 ...Par ailleurs, il avait également touché une « somme forfaitaire et globale » de 30 408 € au titre de la mise en place effective de la SPL au cours de la période du 24 juin au 31 décembre 2012.

Voilà de quoi encore faire bondir les magistrats qui ont enfin constaté qu'entre 2013 et 2016, la SPL 976 avait consommé 1,5 millions

sans qu'aucune réalisation ne soit effective. « Il résulte de l'instruction que les travaux réalisés par la SPL sont restés très limités sur la période et que si des projets ont été envisagés, aucun n'a dépassé le stade des études préalables. L'absence de compétences internes au sein de la nouvelle société, en raison d'un recrutement inadapté en termes de qualifications et d'expériences, a rendu la SPL incapable d'accomplir en propre ses missions, la conduisant à contracter avec des prestataires proposant des services dans les différents domaines correspondant aux missions de la société et sans que le recours à ces prestataires ne trouve d'évidentes concrétisations. Entre 2013 et 2016, compte tenu de l'absence totale de réalisation de chiffres d'affaires, la SPL a ainsi consommé l'intégralité des subventions versées par le département, soit 1,5 million d'euros » On comprend mieux pourquoi des poursuites ont été engagées par la CDB qui a conduit à la condamnation de Daniel Zaïdani et Saïd Issouf à 5000 euros d'amende chacun. Finalement, une bien modeste peine, au vu des sommes qui ont disparu...

D.H.

ANNONCE LEGALE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant l'acte sous seing privé en date du 26/06/2022, Monsieur ABDALLAH Maoulida a constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : HOLD MAY AZIDA

Et pour sigle : HOLD MAY AZIDA

Forme juridique : SARL

Objet : Travaux de maçonnerie générale, travaux carrelage, travaux d'électricité, travaux de plomberie, ainsi que tous autres travaux de finitions bâtiments et VRD.

Capital : 100 euros

Siège Social : 15 B Ruelle des Hironnelles Tsimkoura 97620 CHIRONGUI

Gérant : Monsieur ABDALLAH Maoulida

Durée : 99 ans

OFFRE D'EMPLOI



SMAE recherche

son (sa) futur(e) Responsable Adjoint du service Clientèle

SMAE, Société Mahoraise des Eaux, filiale du groupe VINCI Construction DOM-TOM, basée à Mayotte, gère dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public la production, la distribution d'eau potable et la relation clientèle sur l'ensemble de l'île.

Rattaché(e) au Responsable Clientèle, les principales missions confiées sont :

- Appuyer le Responsable Clientèle sur ses reportings statistiques de l'activité
- Définir la méthodologie de recueil des données, les analyser et accompagner la prise de décision
- Concevoir, analyser et optimiser les tableaux de bord et indicateurs de suivi et de performance de l'activité
- Préparer chaque début d'année la base de travail des différents pôles (tableaux, etc.)
- Analyser les résultats, rédiger et présenter les synthèses pour aboutir à des plans d'actions
- Centraliser et gérer les réclamations clients BtoB et BtoC (courriers, mails, téléphone)
- Être identifié(e) comme le référent privilégié des clients entreprises, associations et administrations (conseil sur les usages de l'eau, gestion des interventions urgentes, etc.)
- Faire le lien comptable et transversal entre le pôle facturation, le pôle clientèle, le pôle recouvrement et le service comptabilité
- Gérer le suivi des stocks de l'activité (consommables)
- Travailler en synergie avec les autres services

De formation supérieure de type bac+2 à bac+5, de préférence dans le domaine de la comptabilité / gestion, vous justifiez d'une première expérience d'au moins 5 ans sur un poste similaire.

Une parfaite maîtrise des outils informatiques est requise (outils de statistiques et de graphiques, Word, Excel et PowerPoint).

Forte capacité de fiabilisation et d'analyse des données, de construction et d'amélioration des tableaux de bord décisionnels de l'activité, maîtrise des chiffres et capacité à travailler seul ou en équipe sont des atouts pour réussir dans la mission confiée.

Poste à pourvoir dès que possible.

Candidature à transmettre à Mme Pauline FATET :
pauline.fatet@vinci-construction.com

Annnonce légale

SCAM
Société civile
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
Au capital de 192.000 euros
Siège social : Ironi Bé, 97660
DEMBENI

532 394 210 RCS MAMOUDZOU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 juillet 2022, la collectivité des associés, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la

transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS

(192.000 euros), divisé en douze mille (12.000) parts sociales de SEIZE EUROS (16 euros) chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dirigeants :

- 1) Monsieur BAUBET Pierre, né le 16 janvier 1960 à Saint-Etienne, demeurant à Ironi-Bé, 97660 DEMBENI, et
- 2) Monsieur RUFFET Alexis, né

le 12 octobre 1982 à Saint Brieuc, demeurant CD 91 La Balise Marina, Route Royale, Ile Maurice sont désignés gérants pour une durée indéterminée.

La modification sera faite au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Mamoudzou.

Pour avis,
La Gérance



AVIS DE MARCHÉ
SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté de Communes du Sud (976), Contact : Ancienne Mairie de Bandrélé-MAYOTTE, 43, rue Mkoumaféjou, 97660 Bandrélé-MAYOTTE, FRANCE. Tél. : +33 269622744.

Courriel : contact@ccsud.yt
Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :
<https://www.ccsud.yt>

Adresse du profil d'acheteur :
<https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER DE PASSI-KELI

II.1.2) Code CPV principal
79311000

II.1.3) Type de marché
Services

II.1.4) Description succincte

MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER DE PASSI-KELI

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
71000000

II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

La mission de maîtrise d'oeuvre inclue en sus des éléments de missions de base AVP, PRO, ACT, EXE-SYNTH, VISA, DET, OPC, AOR, les missions complémentaires suivantes :

MC1 : Dossier loi sur l'eau

MC2 : Evaluation environnementale

MC3 : Etude géotechnique (G2 AVP / PRO)

MC4 : Étude hydraulique

MC5 : Étude Hydro sédimentaire

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 20

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

AVIS DE MARCHÉ

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires
Sous critères Valeur technique:

2.1-Liste des références similaires de moins de 5 ans 10

2.2-Note de compréhension du programme, Connaissance du site et de ses contraintes 20

2.3-Méthodologie d'exécution des différents éléments de missions 30

2.4-Organisation et moyens : Composition et qualification du personnel affecté à la mission 20

2.5-Fréquence des réunions par éléments de mission 20

SECTION III :

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

(suite page 6)

Vendredi 03 juillet 2022
N° 3901 page 6

(suite de la page 5)

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :
Mercredi 31 août 2022 - 10:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : jeudi 01 septembre 2022 - 09:00

Lieu : Plateforme dématérialisation CCSUD.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée
Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le coût global prévisionnel des travaux d'aménagement est de 3 500 000,00 € HT.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif Les Hauts

des Jardins du Collège , 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE. Tél. +33 269611856. **E-mail :**

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
01 juillet 2022

AVIS DE CONCOURS



AVIS DE CONCOURS DIRECTIVE 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembeni-Mamoudzou (976), Boulevard Halidi Selemani, 97600 Mamoudzou, RANCE. Tél. : +33 269639100. **Courriel :**

olivier.herregods@cadema.yt. Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

ses.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de maîtrise d'oeuvre construction du siège social de la Cadema

II.1.2) Code CPV principal
71300000

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
71300000

II.2.4) Description des prestations

Le présent marché porte sur la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du siège social de la CADEMA à Tsararano, dans la commune de Dembeni. Il est passé dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse + soumis aux dispositions des articles R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique (CCP).

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET

TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

Critère 1 : Qualité de la conception du projet

Critère 2 : Pertinence technique et économique du projet

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :
Mercredi 03 août 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Informations sur les primes

Une ou des primes sera/seront attribuées : non

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : non

IV.3.4) Décision du jury

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte Rue Les Hauts du jardin du collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
30 juin 2022

AVIS DE CONCOURS DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembèni-Mamoudzou (976), Boulevard Halidi Selemani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269639100.

Courriel :

olivier.herregods@cadema.yt
Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doi-

vent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction du siège social de la Cadema à Tsararano

II.1.2) Code CPV principal
71300000

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
71300000

II.2.4) Description des prestations

Le présent marché porte sur la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du siège social de la CADEMA à Tsararano, dans la commune de Dembeni. Il est passé dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse + soumis aux dispositions des articles R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONO-

AVIS DE CONCOURS

MIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

Critère 1 : Qualité de la conception du projet

Critère 2 : Pertinence technique et économique du projet

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

Mardi 02 août 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation
français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Informations sur les pri-

mes

Une ou des primes sera/seront attribuées : non

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : non

IV.3.4) Décision du jury

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte
Rue Les Hauts du jardin du collège, 97600 MAMOUDZOU FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 juin 2022

Annnonce légale

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI : NAWPHAREL au capital de 1 000 euros

Siège social : 17 rue Radio Dziani 97615 PAMANDZI

Objet : La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit. L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et

l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers ou de tous autres immeubles bâtis et/ou non bâtis dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social. La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la société à l'un de ses associés. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du 3

ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Durée : 99 ans

RCS : MAMOUDZOU

Gérance : Monsieur Ibrahim YAHAYA BOINAÏDI et Madame Inaya DJABOU, demeurant au 17 rue Radio Dziani 97615 PAMANDZI

**Les
Nouvelles de
Mayotte:
SEUL
journal
garanti
sans
subventions**

**Les Nouvelles
de Mayotte
seul journal
garanti 100%
sans
subventions
Tél:
0639.69.11.02**

nouvdemay@wanadoo.fr

ANNONCE LÉGALE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la

EURL : DANGADZO au capital de 1 000 euros

Siège social : 6 IMPASSE TRANOJOU, HAGNOUNDROU 97620 BOUENI

Objet : Les prestations de services sportives, de loisir, d'achat, de vente ou de location de tout matériel, d'articles textiles, de chaussures de sport et de détente. La formation, le consulting et l'entraînement de haut niveau. L'organisation d'événements sportifs, la vente de boissons non alcoolisées et plus largement de produits alimentaires. Les activités récréatives et de loisirs.

Durée : 99 ans

RCS : MAMOUDZOU

Gérance : Monsieur Nourayne MASSIALA, demeurant au 6 IMPASSE TRANOJOU, HAGNOUNDROU 97620 BOUENI

ANNONCE LÉGALE (RECTIFICATIF)

SAS ZENA
Société par actions simplifiée
Capital social: 4.500 euros
Siège social: 11 bis Lotissement Majikoro
97690 Koungou, Mayotte, France

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 JUILLET 2022, à Mamoudzou, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination: ZENA

Siège: 11 bis Lotissement Majikoro, 97690 Koungou, Mayotte, France
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: Quatre mille cinq cents (4.500) euros

Objet: La création et l'exploitation d'une compagnie de transport aérien de passagers et de marchandises, entre Mayotte et la France métropolitaine et entre la France et l'étranger, la vente de billets de transport ainsi que toutes prestations de service et opérations s'y attachant directement ou indirectement.

La représentation, l'achat, la vente, la location, l'affrètement, l'entretien, la réparation et le garage de tous aéronefs, pièces et accessoires pour aéronefs, équipements, matériels, et généralement de tous produits de

l'industrie aéronautique de toute nature et de toute provenance.

La prise de participation directe ou indirecte ainsi que la prise de tous intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères dont l'activité se rattache à l'activité de transport aérien ou à toute autre activité tendant à favoriser son développement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Généralement toutes opérations financières, commerciales, notamment la vente physique ou en ligne de billets d'avion, industrielles, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et/ou le développement.

Exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Julien Novou, demeurant au 11 bis Lotissement Majikoro, 97690 Koungou, Mayotte, France.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mamoudzou.

POUR AVIS



AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Organisme acheteur : Ville de Mamoudzou (976)
Contact : Le Maire M. Ambdilwahedou SOUMAILA,

AVIS DE MARCHÉ

BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE.
Tél. +33 269666645. Fax +33 269639134

Courriel : s.fayadhui@mamoudzou.yt
URL : <https://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché :
FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE MATERIELS POUR LES CLASSES NUMERIQUES MOBILES
FOURNITURE ET MISE EN

OEUVRE DE MATERIELS POUR LES CLASSES NUMERIQUES MOBILES
Type de marché : fournitures
Classification CPV : 30200000

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour tous les lots.

Durée de validité des offres : 5 mois

Informations sur les lots :

LOT N° 1 : Tablettes, accessoires, logiciels, formation et chariots avec ses équipements
Tablettes, accessoires, logiciels, formation et chariots avec ses équipements

LOT N° 2 : Ordinateurs portables
Type de procédure : Procédure ouverte
Date limite de réception des offres : Vendredi 12 août 2022 - 09:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.

Avis de marché BOAMP n° : 22-93754 (envoyé le 05 juillet 2022)

AVIS DE MARCHÉ



AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX DIRECTIVE 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES
Ville de Tsingoni (976), Place Zoubert ADINANI, 97680 Tsingoni, FRANCE. Tél. : +33 269621791.

Courriel : dst@mairie-tsingoni.fr
Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<https://mairie-tsingoni.fr>

Adresse du profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr/>

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE – 01er marché déclaré sans suite pour motif d'intérêt général

II.1.2) Code CPV principal
45315000

II.1.3) Type de marché
Travaux

II.1.4) Description succincte

Ce document a pour objectif de

décrire les conditions de déploiement et de maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine, raccordé par le biais d'un réseau boucle locale radio, au sein de la Police Municipale de la commune de Tsingoni situé à Combani.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
05 juillet 2022

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL
Référence de l'avis au JO : 2022/S125-351663 du 2022-07-01

SECTION VII :

MODIFICATIONS

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original
Numéro de section : IV.2.2

AU LIEU DE : lundi 01 août 2022 - 12:00

LIRE : lundi 22 août 2022 - 12:00

VII.2) Autres informations complémentaires

Les Nouvelles de Mayotte
le compagnon indispensable à votre information garanti
100% sans subventions
Tél: 0639 69 11 02
nouvdemay@wanadoo.fr
<https://nouvdemay.com>

Vendredi 08 juillet 2022
N° 3901 page 10



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : SDIS (976)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 20004670400017
Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou
Groupement de commandes : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : BACAR Ben Bacar - Tél : +33 0269639441 - Mail : benbacar.bacar@sdis976.fr

SECTION 3 : PROCÉDURE

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir le dossier de consultation (DCE) pour plus de détail.

Capacité économique et financière : Voir le (DCE).

Capacités techniques et professionnelles : Voir le (DCE).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 29 juillet 2022 - 09:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : Installation d'une remise pour les camions pompiers
Classification CPV : 39511100

Type de marché : Travaux

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

juillet 2022, à 9h00.

Description succincte du marché :

La présente consultation concerne l'installation d'une remise en charpente métallique dans le centre d'incendie et de secours de Longoni afin de protéger les engins à grande capacité, contre le soleil, la lune et la pluie.

Lieu principal d'exécution :

Centre de secours de Longoni - commune de Koungou

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Vendredi 15

Autres informations complémentaires :

Critères de jugement des offres :
1 - Prix : 35 % ;
2 - Valeur technique (65 %) :
- les moyens humains et matériels affectés directement à l'exécution des prestations ;
- L'organisation et la méthodologie d'exécution des travaux ;
- les références professionnelles similaires au cours des 5 dernières années ;
- Délai d'exécution. Le candidat proposera un délai d'exécution accompagné d'un planning d'exécution par phase indiquée dans le CCTP.

Date d'envoi du présent avis
07 juillet 2022

des professionnels à
votre service

Annonces Légales & Judiciaires une seule adresse: nouvdemay@wanadoo.fr

Arrêté préfectoral N° 2022/CAB/0022 du 1er janvier 2022

A NOS ANNONCEURS

Pour la 18^{ème} année consécutive, "Les Nouvelles de Mayotte" est habilité à la publication des appels d'offres, annonces judiciaires et légales, suivant arrêté préfectoral N° 2022-CAB-0022 du 1er janvier 2022

Le tarif à la ligne pour les SEULES annonces de création d'entreprise a disparu au profit d'un tarif forfaitaire suivant la liste ci-dessous:

EURL: 146 €
SASU: 165€
SARL: 172€
SCI: 222€
SAS: 231€
SNC: 257€
SC: 266€
SA: 463€

Autres sociétés civiles: 260

Nota: Le tarif à la ligne des autres annonces est fixé à 0,208€ le signe

**MERCI DE FAIRE PARVENIR VOS
ANNONCES,
COMMUNIQUEZ OFFRE D'EMPLOI ET
APPELS D'OFFRES AU FORMAT WORD
À L'ADRESSE:
nouvdemay@wanadoo.fr**

Faits-divers

Un spectaculaire incendie près de la Vigie fait trois blessés

Un spectaculaire incendie s'est déclenché mardi dernier 5 juillet, dans une maison d'habitation du quartier de la Vigie à Pamandzi faisait trois blessés d'ont une qui a sauté par une fenêtre pour échapper aux flammes. Appartenant à Maliki qui avait déjà il y a quelques années été victime d'un incendie mais dans son entreprise de bateaux, le domicile a été presque entièrement détruit par les flammes surtout le second étage complètement calciné. Les sapeurs-pompiers de petite Terre sont intervenus rapidement et ont lutté contre les flammes pour



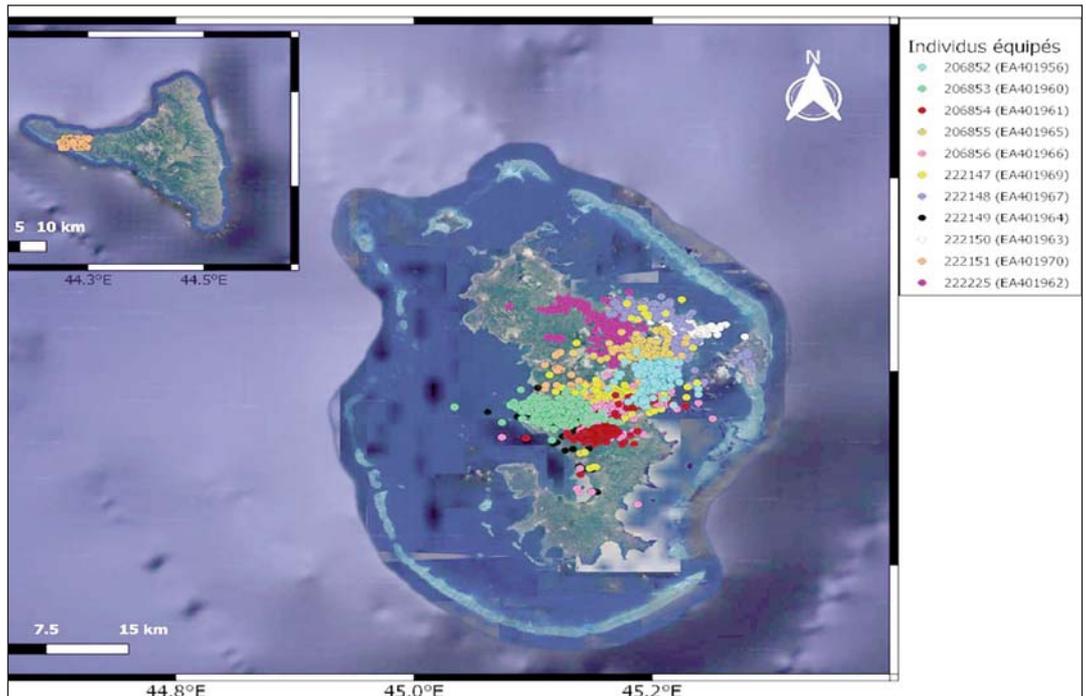
empêcher le feu de se propager aux habitations voisines tandis qu'ils prenaient en charge également les blessés. Les pompiers ont lutté plusieurs heures pour venir à bout de cet incendie spectaculaire qui a comme toujours attiré de nombreux badauds qui ont été tenus à l'écart par la police municipale et les gendarmes. Il semblerait que l'origine du sinistre soit due à une défaillance d'un climatiseur.

(photo : capture d'écran D.R.)

Nature

Le GepoMay suit les crabiers blancs par GPS

Le Groupe d'Études et de Protection des Oiseaux de MAYotte (GEPOMAY) a équipé des Crabiers blancs de balises télé-métriques dans le cadre du projet européen Life BIODIV'OM. Suivre ces individus permettra à l'association de mieux connaître les déplacements et les habitats privilégiés par l'espèce pour mieux la protéger. La visualisation de ces données est une première mondiale pour l'étude de l'oiseau le plus menacé de Mayotte. Engagée dans la protection du Crabier blanc à Mayotte depuis 2013, l'association GEPOMAY met en place de nombreuses actions pour cette espèce en danger mondial d'extinction. Via le projet européen Life BIODIV'OM et dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Crabier blanc, le suivi télé-métrique d'individus fait partie de ces actions. Les résultats de ce suivi ont été présentés dernièrement grâce à une animation disponible sur le site internet et les réseaux du GEPOMAY. Trois missions d'équipement ont été réalisées entre 2019 et 2021 mais tous les signaux GPS des balises posées ne sont pas correctement reçus. L'association peut suivre aujourd'hui les déplacements de 11 Crabiers blancs sur



l'île par satellite. Grâce à l'ensemble de ces données, le GEPOMAY souhaite découvrir quels sont les sites les plus fréquentés par ces individus pour mieux cibler ses actions pour l'espèce. En connaissant les déplacements et les habitudes de cette espèce menacée, des mesures de gestion et de protection pourront être mises en place sur ses sites de fréquentation. En 2021, les premiers résultats ont

permis d'identifier un nouveau site d'alimentation qui fait depuis l'objet de suivis réguliers. D'autres observations permettent d'améliorer les connaissances comportementales et territoriales sur cette espèce. Des connaissances qui, accumulées, pourront optimiser les protocoles de suivi et actions de protection en faveur du Crabier blanc. Pour suivre les déplacements des

Crabiers blancs équipés par le GEPOMAY : <https://gepomay.fr/index.php/2022/07/07/suivezles-crabiers-blancs-avec-le-gepomay/> Le GEPOMAY souhaite chaleureusement remercier Alexandre Laubin, bénévole indispensable à la réalisation de cette action, qui a été présent pour les trois missions d'équipement.

Pas de soucis avec la maternité, le CHM va assurer

Comme de nombreux établissements hospitaliers sur le territoire national, le CHM se retrouve sous tension pendant la période estivale notamment du fait de la pénurie nationale de personnels soignants. Afin de pallier à cela, des actions de soutien et d'appui sont mises en oeuvre par la Direction Générale du CHM en lien avec l'Agence Régionale de Santé de Mayotte, notamment en faisant appel à la Réserve Sanitaire qui permettra d'éviter une réduction d'activité de la Maternité.

A ce jour, 15 sages-femmes de la Réserve Sanitaire vont venir renforcer les équipes de la maternité du CHM pour la rotation du mois de juillet.

D'autre part, des mesures d'attractivité sont en cours de mise en place afin d'attirer de nouvelles sages-femmes au CHM.

Le CHM n'envisage aucune fermeture de la Maternité, ni aucun transfert des futures mères au CHU de la Réunion. Il prendra ainsi en charge les 850 naissances prévues pour le mois de juillet et les 800 naissances prévues pour le mois d'août.

Numérique très haut débit: Une aide jusqu'à 600 euros

Afin de renforcer l'accès effectif au très haut débit pour les Français ne disposant pas de la fibre dans leur commune, le gouvernement a renforcé son dispositif intitulé « Cohésion Numérique des Territoires ». L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pilote ce dispositif afin d'apporter une solution performante d'accès à Internet (par des technologies sans fil ou par le biais d'antenne) pour chaque citoyen. Les particuliers et entreprises pourront ainsi bénéficier d'une

En bref...en bref...en bref...en bref...en bref...en bref...en

aide financière étatique sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue. Concrètement, les bénéficiaires peuvent bénéficier jusqu'à 150 euros pour les offres labellisées proposant du Bon Haut Débit, jusqu'à 300 euros pour les offres labellisées proposant du Très Haut Débit et jusqu'à 600 euros sous conditions de ressources¹.

Les démarches
Afin d'obtenir cette aide financière, les foyers doivent se rendre sur le site

<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>, en indiquant le nom de leur commune ou de leur département pour connaître les opérateurs proposant des offres labellisées « Cohésion Numérique des Territoires »². Une fois l'opérateur choisi, il suffit de le contacter pour savoir si le logement et/ou l'entreprise est bien éligible à ce dispositif. Si c'est le cas, il est possible de choisir un opérateur et de souscrire à une solution d'accès Internet sans fil la plus adaptée. Deux solutions sont disponibles sur Mayotte. Premièrement, la boucle locale radio peut être proposée qui est un ensemble de technologies permettant d'accéder à Internet par un réseau d'antennes déployées par un opérateur spécialisé, solution nécessitant cependant la pose d'une antenne placée sur le bâtiment à raccorder. Deuxièmement, la 4G fixe peut être proposée par le biais d'une box dédiée à cet effet pour permettre l'accès à Internet de chez soi.

¹ Les bénéficiaires de ce plafond d'aide de 600 euros justifient d'un des minima sociaux existants : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Minimum vieillesse (Allocation Supplémentaire Vieillesse ASV et Allocation de solidarité aux personnes âgées Aspa), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO), Allocation Veuvage (AV), Allocation Temporaire d'Attente (ATA), Allocation Équivalent Retraite de Remplacement (AER-R), Aide à la Réinsertion Familiale et Sociale (ARFS). Tout justificatif fourni devra dater de moins de deux mois au moment de la souscription de l'offre.

² Voir Annexe 1 sur la liste des 17 communes éligibles au dispositif « Cohésion Numérique des Territoires » à Mayotte.

Mamoudzou: Ouverture des accueils de loisirs

La ville de Mamoudzou organise tous les ans les Accueils de Loisirs

sites d'accueils de 7h30 à 12H00 et de 13H00 à 15H30.

L'inscription peut se faire tout au long des accueils de loisirs dans la limite des places disponibles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Andila SOUFOU, Coordinatrice d'animation à la

Sans Hébergement en partenariat avec la DRAJES et la CSSM de Mayotte. La Caisse des écoles, autorité responsable de ce programme, lance les accueils de loisirs pour la période du 7 juillet au 19 août 2022. A ce jour, 11 sites d'accueils seront ouverts à Mamoudzou afin de toucher un large public.

Cette offre s'adresse aux jeunes de 6 ans à 17 ans. Les activités proposées, éducatives et ludiques, favorisent le vivre-ensemble et l'épanouissement des enfants. Au programme, des animations seront proposées sur des thématiques variées allant des jeux traditionnels et contemporains à la nature, aux patrimoines matériels, etc.

La caisse des écoles de Mamoudzou invite les parents à inscrire leurs enfants les 7 et 8 juillet 2022 dans les différents

Caisse des écoles, à l'adresse électronique suivante : s.andila@mamoudzou.yt ou par téléphone au 0269 66 66 67.

Bandrelé, les bacheliers récompensés

Monsieur le maire de Bandrelé, Ali Moussa MOUSSA BEN, informe que dans le cadre de la cérémonie de remise des prix des nouveaux bacheliers, prévue le vendredi 22 juillet à Mtsamoudou, il est demandé aux parents des lauréats, de déposer auprès du cabinet du maire, et au plus tard, le 18 juillet à 16H00:

- Une copie du relevé de notes du BAC,
- Un justificatif d'identité,
- Un justificatif d'adresse,
- Un RIB

Avancer avec les voisins...

La coopération avec les états voisins est l'une des recommandations de la Cour des Comptes, c'est également le souhait des acteurs de la distribution (voir notre édition du 10 juin) et c'est un espoir pour beaucoup de gens... Elle avance avec certains pays et fait l'objet de travaux communs entre Madagascar et Mayotte. Ainsi, le jeudi 30 juin, une délégation d'une dizaine de personnes conduite par un représentant du chef de gouvernement, Augustin Andriamanoro, est venue de Madagascar pour participer à 4 ateliers qui se déroulaient au Conseil Départemental (CD), le jeudi 30 juin. Si, bien sûr, Bibi Chanfi, la vice-présidente en charge du développement économique et de la coopération, était présente,



Une partie des auditeurs dont Mohamed Sidi



Intervention d'Aïna Salim.JPG

plusieurs de ses collègues étaient là aussi et on remarquait même l'ancien vice-président, Mohamed Sidi, qui avait été, dans le passé, chargé des affaires européennes et de la coopération...

Le dernier atelier concernait les institutions et était présidé par le 1er vice-président du CD, Salime Mdéré.

Avant de procéder à l'ouverture de cette étape par une allocution, celui-ci confiait que si la coopération avec Madagascar progresse bien avec une dizaine de conventions signées, il faudrait élargir son cadre stratégique et passer de 2 pays (puisque Les Comores y ont été intégrées) à 5... Les prochains partenaires de Mayotte seront la Tanzanie, le Mozambique et Les Seychelles.

Christophe Rocheland, de l'Institut Français de Géopolitique, a précisé les enjeux de cette extension avant qu'Aïna Salim, directrice de la programmation et de la gestion des fonds européens (INTERREG) affirme aussi qu'il fallait « ouvrir le périmètre ». Si l'axe économique est important pour les partenaires, il doit être complété par d'autres volets : formation, santé, culture... L'Agence Française de Développement (AFD) constitue le « grand financeur » des actions interrégionales, elle était représentée par Adrienne Lainey qui a évoqué le taux de participation de l'AFD dans le montant des projets communs : 70 %...

M-B N

Education

BAC édition 2022, le recteur satisfait des résultats

Le Recteur ainsi que l'ensemble de l'Académie de Mayotte adressent leurs plus sincères félicitations à l'ensemble des lycéens ayant obtenu leur baccalauréat à l'issue des épreuves du premier groupe. Nous tenons aussi à adresser des encouragements aux lycéens convoqués aux épreuves de rattrapage.

Comme au niveau national, l'Académie de Mayotte connaît

une baisse sensible du taux de réussite par rapport aux deux années précédentes pour le baccalauréat général, technologique et professionnel, mais en hausse par rapport aux années de références jusqu'en 2019. A noter que, cette année, c'est la première année où les élèves ont pu composer et passer les différentes épreuves du Baccalauréat sans être contraints

par un confinement ou une crise sanitaire. C'est aussi un nouveau baccalauréat puisqu'il s'agit là, de la première application de la nouvelle réforme du lycée. Pour rappel, depuis sa réforme en 2019, la note du baccalauréat repose à 40% sur du contrôle continu et à 60% sur des épreuves terminales.

A la session de juin 2022, l'Académie de Mayotte compte :

- Baccalauréat Général et technologique : 4 013 candidats présents. Le taux de réussite est de : 51,71% soit 2 075 admis à l'issue du premier groupe.

- Baccalauréat Professionnel : 1 533 candidats présents. Le taux de réussite est de 56,10% soit 860 admis à l'issue du premier groupe.

“A l’occasion de la venue à Mayotte du directeur général de l’Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII), de son adjoint en charge de l’intégration, ainsi que de la directrice de l’asile et du directeur de l’intégration du ministère de l’intérieur, le préfet Suquet a eu la courtoisie d’organiser un moment de travail entre les élus et la délégation parisienne sur les problématiques d’immigration, d’asile et d’intégration à Mayotte.

Les membres de la délégation ont exposé une orientation tendue vers la fluidification de la gestion des titres de séjours et de la fluidification de l’examen des demandes

Vie parlementaire

Le député Kamardine soutient le refus des élus de participer à l’inauguration des locaux de l’OFII

d’asiles, c’est-à-dire une politique axée sur la consolidation de la présence, en masse, d’étrangers à Mayotte.

Face à cette orientation opposée aux intérêts de Mayotte et rejetée par les Mahorais, les élus, unanimes, se sont fait porte-parole de la population et ont défendu la nécessité d’une ferme maîtrise des frontières dans un département où une large majorité des habitants n’est pas de nationalité française.

Les élus présents ont notamment proposé :

- La suppression du titre de séjour spécifique à Mayotte face au refus que ce titre permette d’ac-

céder au territoire métropolitain ;
- L’instruction des demandes d’asile dans les consulats français des pays de transit des candidats à l’asile ;

- L’instruction des demandes des titres de séjour pour les primo-demandeurs dans les consulats français des pays d’origine ;

- Le renforcement de la maîtrise des frontières par le positionnement de la police aux frontières (PAF) au nord de Mayotte, le développement d’une véritable base de la Marine nationale et l’affectation d’un patrouilleur outre-mer de nouvelle génération à Mayotte, la création d’une unité de surveillance par drone.

Compte-tenu de l’absence de prise en compte des priorités des Mahorais, un dialogue de sourd s’est installé dans les échanges.

Afin de manifester leur réprobation, les élus présents ont refusé de participer à l’inauguration de l’antenne de l’OFII prévu à la suite de la réunion organisée par le préfet.

Le temps est venu pour l’Etat que le déploiement des politiques publiques se fasse en co-construction avec les élus désignés par la population.”

Mansour Kamardine
Député de Mayotte

Projet de loi “pouvoir d’achat”

Issa Issa Abdou a écrit à la Première ministre

Issa Issa Abdou ancien VP du Conseil départemental s’est fendu d’un courrier adressé à la Première ministre Elisabeth Borne pour lui exprimer ses inquiétudes quant au projet de loi “Pouvoir d’achat”

Objet : Mesures spécifiques Mayotte dans le cadre du projet de loi « pouvoir d’achat »

Madame la Première Ministre,

La guerre en Ukraine a amorcé une hausse des prix pour l’Europe et la France, en particulier sur l’énergie et sur l’alimentaire. Face à cette inflation soudaine, le pouvoir d’achat des Français est mis à mal.

En métropole, l’inflation a pris 5,8 % sur un an en juin.

Une augmentation généralisée des prix qui met en difficulté un certain nombre de foyers français. Pour faire face à cette situation, le gouvernement compte présenter un projet de loi avec de nouveaux outils à destination des Français les plus en difficulté, le texte devrait être présenté à l’assemblée nationale avant la fin du mois de juillet.

Le contexte mahorais :

Mayotte est le département français d’outre-mer le plus durement

touché par la hausse des coûts de la vie, avec une inflation à 5% sur 1 an, ce qui est le chiffre le plus élevé des départements d’outre-mer :

- Alimentation : +6,4% ;

- Produits frais : +19,6% ;

- Energie : +26,5% ;

- Transport aérien : +30%.

J’ajoute que notre île est la région française la plus pauvre avec 77% des habitants vivant sous le seuil de pauvreté.

Il est donc Urgent que Mayotte fasse l’objet de mesures spécifiques dans le projet de loi « pouvoir d’achat » actuellement en cours d’élaboration et dont l’examen est envisagé au Parlement à la fin du mois de juillet.

En tant que citoyen de ce territoire, membre du mouvement pour le développement de Mayotte et candidat aux dernières élections législatives (le volet vie cher et cout de la vie avait occupé une place centrale dans la profession de foi^o

1. L’instauration d’une indemnité

carburant pour tous les Mahorais qui sont obligés d’utiliser leur voiture pour aller travailler.

2. Fixer à taux zéro, le taux d’octroi de mer pour les produits de première nécessité ceux figurant sur le bouclier tarifaire actuel ((gaz de cuisine, huile, riz, poulet et viande rouge importés)

3. Revalorisation des petites retraites à hauteur de 1 200 euros dans l’esprit de l’engagement du Président de la république lors de la dernière l’élection présidentielle au nom de la solidarité nationale (la retraite moyenne versée à Mayotte est de 270€ par mois,

4. La majoration du futur chèque alimentation pour Mayotte compte tenu du violent impact de l’inflation sur le cout de la vie.

5. Un calendrier précis de l’alignement des prestations sociales et du salaire minimum de croissance net servis à Mayotte dans le projet de loi "pouvoir d’achat" (le SMIC brut à Mayotte est inférieur de 20% à celui de Métropole et la plupart des prestations sociales sont minorées de 50% par rapport aux autres départements français alors même que le cout de la vie et

le plus élevés.

-6. Programmer une trajectoire de dépenses pour restructurer les filières pêches et agricoles de Mayotte pour que, in fine, notre île tende vers l’autosuffisance alimentaire.

7. Créer les conditions d’un Co-développement gagnant-gagnant avec la région dans le cadre de fonds inter reg orienté vers les produits agricoles.

Je compte sur vous pour faire diligence auprès de vos équipes pour que Mayotte fasse l’objet de mesures spécifiques dans le projet de loi « pouvoir d’achat » actuellement en cours d’élaboration et dont l’examen est envisagé au Parlement pour la fin du mois de juillet.

Veuillez Croire, madame la Première ministre, en l’assurance de ma considération, la meilleure.

Issa Issa ABDU

Ancien vice-président du Conseil Départemental de Mayotte
Ancien Candidat aux élections législatives
Membre actif du Mouvement pour le Développement de Mayotte (MDM)

Transport maritime

CMA-CGM refuse de transporter les véhicules hybrides et électriques vers les DOM-TOM

Pour une mauvaise nouvelle c'est une mauvaise nouvelle. Elle est tombée suite à une note de la compagnie CMA-CGM du 29 juin dernier, qui explique qu'en raison de nombreux incidents qui ont causé « la perte de navires et de véhicules » la compagnie refuse désormais le transport des véhicules hybrides et électriques. Bien entendu personne n'était au courant de l'affaire jusqu'au moment où le client d'un déménageur & demandé à ce que son véhicule soit chargé sur un navire direction la Réunion en même temps que son déménagement. Pas de souci le déménageur (très sérieux et ayant pignon sur rue au niveau international) a pris en compte l'auto. Le client rassuré a donc calé son vol sur la Réunion pour la semaine prochaine. Or voilà qu'hier le déménageur l'a informé que sa voiture ne partirait pas, car CMA-CGM venait de lui signifier cette note refusant tout transport de véhicule électrique ou hybride. On imagine la tête du client pris au piège car se retrouvant à quelques jours de son départ pour la Réunion et qui se retrouve soudain avec son véhicule sur les bras. CMA-CGM a donc fait dans la discrétion la plus absolue d'autant



INFORMATION CLIENT

Marseille, le 29 juin 2022

Information : Interdiction de transport sur les VEHICULES ELECTRIQUES

Chers clients,

A la suite de la réception de la nouvelle procédure CMA CGM, et en raison d'un très grand nombre d'incidents ayant entraîné la perte totale de navires RORO et véhicules, la direction sûreté refuse à présent le chargement de véhicules électriques et hybrides (DGX et non DGX) à bord de nos navires.

Sont concernés :

- UN 3171 CL 9 (uniquement voitures/car/bus ...). Les trottinettes, scooters, motos, vélos électriques restent autorisés.
- UN 3166 VEHICLE, FUEL CELL, FLAMMABLE GAS POWERED CL 9
- UN 3166 VEHICIF, FUFI CF11, FLAMMARI F LIQUID POWERFD CL 9
- Les cas listés ci-dessus déclarés en non DGX (les VH sous SP961 doivent être examinés. Merci de préciser sur les SP961 si c'est un véhicule hybride, électrique ou autre)

Voici un extrait de la liste de restriction des cargos CMA-CGM

3166	VEHICLE	Hybrid vehicles and fuel cell powered vehicles (i.e. vehicles (i) are prohibited (ii) are energy limited (iii) are DGX Code requirement.
3171	VEHICULES A PROPULSION A LA PILE	Only vehicles DG or non DG prohibited

Le service commercial DOM-TOM reste à votre entière disposition pour toute question que vous pourriez avoir.

Sincères salutations,

Département Commercial CMA CGM – Marseille

CMA CGM Siège Social – Boulevard Jacques Saadé – 4 Quai d'Arène – CS 30154 – 13225 Marseille Cedex 02 – France - Tél. : +33 (0)4 88 91 90 00
Siret: 582 024 422 00498 – CMA CGM Société Anonyme au capital de 254 988 330 euros – B 582 024 422 R.C.S. Marseille
www.cmagm-group.com

BETTER WAYS

1/2

qu'on se demande maintenant comment vont faire les importateurs de voitures dans les îles pour faire venir des véhicules hybrides ou électriques, qui sont l'avenir du transport individuel, puisqu'en 2035 plus question de rouler avec des moteurs thermiques. La discrétion de cette mesure laisse songeur d'autant que cette note a été pondue le 29 juin en plein turn over des « expatriés » de, et vers, les DOM-TOM. Le client pris au dépourvu n'a eu d'autre choix que de revendre son véhicule en urgence c'est-à-dire le brader...

D.H.



Photogrammétrie

LiDAR

Cubatures

Suivis de Chantiers

Photos/Vidéos aériennes

Visées panoramiques

Inspections visuelles / Thermiques

Devis gratuit

www.Mayotte-drones.fr

Vendredi 08 juillet 2022
N° 3901 page 16

Jolie inauguration hier à Kaweni du nouveau parc SPPM Kaweni qui entre de plain pied dans els projet de rénovation urbaine du quartier et du village tout entier. Le maire de Mamoudzou Ambdilwahédou Soumaïla dans son allocution n'a pas caché sa fierté de voir ce projet concrétisé, qui ouvre une nouvelle ère de la transformation urbaine de Kaweni. « Il y a un an, nous nous sommes réunis ici-même, dans cet espace à présent réaménagé, pour lancer ensemble la première



phase du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Kaweni. Enfin, la transformation de Kaweni nous dévoile son nouveau visage. De nombreux aménagements viennent agrémente ce nouveau parc SPPM :

- Tout d'abord une plateforme de bus afin d'améliorer la sécurité et la qualité du transport des élèves,
- Une grande ombrière, sous laquelle nous nous trouvons, pour accueillir les grandes manifestations,
- Un boulodrome et des aires de jeux,
- La requalification de toute la rue de la SPPM avec de nouveaux réseaux,
- Un espace de vente dédié aux activités de restauration rapide et aux productions locales selon un cadre défini.

Ces aménagements visent, non seulement à améliorer le cadre de vie des habitants, à créer des liaisons avec le village et la zone scolaire, mais également à apporter plus de sécurité. Je vous inviterai d'ici quelques minutes à prendre pleinement connaissance de ce nouveau lieu à travers une rapide visite. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires, cosignataires de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. » A-t-il déclaré

Rappelant ensuite que la commune avait décidé de ces projets de transformations urbaines pour un montant de 150 millions sur 5 ans, le maire a précisé que ce par avait pu être financé à hauteur de près de 5 millions d'euros grâce à l'ANRU qui a abondé à hauteur de

2,7 millions tandis que le GIP sur fonds Feder a apporté 1 million supplémentaire, le CD ayant fourni une partie du foncier et participé financièrement aussi à cette réalisation dotée de nombreux équipements sportifs autant que ludique et le maire n'a pas hésité à tester devant un nombreux public d'invités et devant la population du quartier rassemblée dans une ambiance

festive. Le premier magistrat a souligné également que l'association Action Coup de Pouce assurerait une présence sur le site de manière à préserver le site et de conclure en expliquant qu'une seconde phase de chantier allait se concrétiser avec le rectorat dans le quartier de Mahabourini où se trouve la zone scolaire.

DH



Mouvements aériens

lundi 11 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
14:55	UU274	REUNION ST DENIS	A220
15:50	ZD402	REUNION ST DENIS	B736
16:15	ZD303	MORONI	AT72
16:30	UU276	REUNION ST DENIS	B766

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
08:30	ZD270	DIEGO-SUAREZ	AT72
09:15	UU979	PARIS-CDG	B766
10:30	ZD401	REUNION ST DENIS	B736
13:00	ZD302	MORONI	AT72
15:55	UU275	REUNION ST DENIS	A220
21:10	UU977	PARIS-CDG	B766

mardi 12 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
13:00	ZD303	MORONI	AT72
13:45	55772	PARIS ORLY	A330
13:50	UU276	REUNION ST DENIS	A220
14:40	KQ254	NAIROBI	E190
16:10	UU274	REUNION ST DENIS	B766
16:40	ZD404	PIERREFONDS	B736
16:50	ZD245	MAJUNGA	AT72

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:15	UU275	REUNION ST DENIS	B766
09:50	ZD302	MORONI	AT72
10:30	ZD403	PIERREFONDS	B736
14:00	ZD244	MAJUNGA	AT72
14:50	UU277	REUNION ST DENIS	B766
15:40	KQ255	NAIROBI	E190
16:00	55773	PARIS ORLY	A330
21:10	UU977	PARIS-CDG	B766

mercredi 13 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
11:30	KQ254	NAIROBI	E190
14:55	UU274	REUNION ST DENIS	A220

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:15	UU277	REUNION ST DENIS	B766
12:30	KQ255	NAIROBI	E190
15:55	UU275	REUNION ST DENIS	A220

jeudi 14 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
12:00	ZD245	MAJUNGA	AT72
13:45	55636	LYON ST EXUPERY	A330
13:45	ZD271	DIEGO-SUAREZ	AT72
14:55	UU274	REUNION ST DENIS	A220
16:15	ZD303	MORONI	AT72
16:30	UU276	REUNION ST DENIS	B766

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:00	ZD244	MAJUNGA	AT72
09:15	UU979	PARIS-CDG	B766
13:00	ZD302	MORONI	AT72
15:55	UU275	REUNION ST DENIS	A220
16:15	55773	PARIS ORLY	A330
21:10	UU977	PARIS-CDG	B766

vendredi 15 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
10:20	UU274	REUNION ST DENIS	A220
13:20	ZD271	DIEGO-SUAREZ	AT72
13:30	KQ254	NAIROBI	E190
15:50	ZD402	REUNION ST DENIS	B736
16:10	UU276	REUNION ST DENIS	B766
17:10	ZD245	MAJUNGA	AT72
18:10	ZD303	MORONI	AT72

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:15	UU277	REUNION ST DENIS	B766
10:00	ZD270	DIEGO-SUAREZ	AT72
10:30	ZD401	REUNION ST DENIS	B736
11:20	UU275	REUNION ST DENIS	A220
14:20	ZD244	MAJUNGA	AT72
14:30	KQ255	NAIROBI	E190
15:00	ZD302	MORONI	AT72
21:10	UU977	PARIS-CDG	B766

samedi 16 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
14:55	UU274	REUNION ST DENIS	A220
15:50	ZD404	PIERREFONDS	B736
16:15	ZD303	MORONI	AT72
18:00	ZD281	DAR-ES-SALAAM	AT72

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:15	UU277	REUNION ST DENIS	B766
10:30	ZD403	PIERREFONDS	B736
11:50	ZD280	DAR-ES-SALAAM	AT72
13:00	ZD302	MORONI	AT72
15:55	UU275	REUNION ST DENIS	A220

dimanche 17 juillet 2022

ARRIVEES			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE
07:15	UU976	PARIS-CDG	B766
13:05	ZD271	DIEGO-SUAREZ	AT72
13:30	KQ254	NAIROBI	E190
13:45	55772	PARIS ORLY	A330
14:10	ZD207	NOZY BE	AT72
15:10	ZD402	REUNION ST DENIS	B736
16:25	UU276	REUNION ST DENIS	B766
16:50	ZD245	MAJUNGA	AT72
18:00	ZD303	MORONI	AT72

DEPARTS			
HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:15	UU977	PARIS-CDG	B766
09:45	ZD270	DIEGO-SUAREZ	AT72
09:50	ZD401	REUNION ST DENIS	B736
11:20	ZD206	NOZY BE	AT72
14:00	ZD244	MAJUNGA	AT72
14:30	KQ255	NAIROBI	E190
15:00	ZD302	MORONI	AT72
16:00	55773	PARIS ORLY	A330

Récemment, l'Association Transitions Pro Mayotte a confirmé son Bureau dans le cadre de l'alternance prévue à mi-mandat. Marcel RINALDY, membre du MEDEF a été nommé Président du Conseil d'administration de Transitions Pro Mayotte. L'alternance à mi-mandat marque une nouvelle étape pour le développement de Transitions Pro Mayotte, notamment avec :

La nomination du chargé de mission responsable du déploiement des missions de Transitions Pro Mayotte : Monsieur Daoud ABDOU

•L'installation de la structure dans ses locaux situés au 2 rue École Louis Le Penséc à Dembéni (en face de la Mairie)

Acteurs majeurs de la formation professionnelle, les associations Transitions Pro sont les partenaires des salariés qui souhaitent se reconverter. Elles sont présentes dans chaque région et coordonnées par l'association paritaire nationale Certif'Pro.

Transitions Pro est le seul organisme habilité à financer les reconversions professionnelles des salariés du privé. Cette mission, confiée par l'Etat, s'appuie sur cinq dispositifs principaux : Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) qui permet aux salariés de suivre de façon individuelle une formation en vue de changer de métier.

Le dispositif Transitions collectives qui favorise la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi est fragilisé, vers des métiers qui recrutent près de chez eux.

Le dispositif démissionnaire qui permet au salarié démissionnaire de bénéficier de l'allocation chômage soit pour préparer un projet de création ou de reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation en vue de changer de métier. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui permet au salarié de faire reconnaître leur expérience professionnelle par un diplôme.

Le certificat CléA, qui est la

Formation

Transition pro a renouvelé son bureau



reconnaissance d'un socle commun de compétences nécessaires à l'exercice de tous métiers.

LA GOUVERNANCE DE TRANSITIONS PRO

La gouvernance de Transitions Pro Mayotte est assurée par un conseil d'administration paritaire composé de représentations syndicales employés et employeurs. CERTIF'PRO, TÊTE DE RÉSEAU DES TRANSITIONS PRO

Le réseau des 18 Transitions Pro est coordonné par Certif Pro – l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle – qui a pour but de favoriser l'essor des certifications au niveau interprofessionnel et interbranches, afin de répondre aux besoins en compétences et en qualifications du marché du travail.

NOS MISSIONS D'APPUI

Faciliter les démarches des salariés (informations autour des outils de la transition et de la reconversion professionnelle, constitution de leur dossier de demande de financement...)

Analyser et anticiper les besoins en emplois et compétences du territoire

Garantir la qualité des parcours de formation financés

Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'emploi et de la formation

Suivre la mise en oeuvre opérationnelle du CEP dans la région

La composition du nouveau Bureau est la suivante :

Vice-président : Ali ABDOU (CFDT)

Secrétaire : Ben-Zayadi HAMA-DA (CPME)

Secrétaire-adjoint : Combo Abdallah COMBO (CFE CGC)

Trésorier : Mogné-Souffou BABOU (CGT)

Trésorier-adjoint : Fahar MADI (U2P)

Et 4 membres supplémentaires :

- Anli DJOUMOI (FO)
- El-Anzize HAMIDOU (FO)
- Fahardine MOHAMED (MEDEF)
- Samira AIT ABDESLAM (MEDEF)

(Document fourni)



Convivialité

Baignade soignée apéritive au coucher du soleil et possibilité de danser, anniversaire, mariage, séminaire, etc... Observations de mammifères marins.- Ilot de sable blanc.

Confort

Ombre XXL, 110 m² d'espace de vie. Toilettes.

Fun

Puissante sono (vous pouvez amener votre propre musique)
Venez voir nos photos et vidéos sur facebook : EOLE 1er

Départ de Petite Terre et Grande Terre

Possibilité de privatiser

0639 27 59 25 f **EOLE1er**



Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional

Mtsapere

Sus aux conteneurs et aux carcasses

Le maire de Mamoudzou l'avait annoncé lors de sa prise de fonctions il y a deux ans : la sécurité et la propreté seraient les deux priorités de son action à la tête du chef lieu. Si question sécurité, les choses ont largement avancé avec l'augmentation des effectifs et leur redéploiement sous l'impulsion du directeur de la prévention et de la sécurité urbaine police municipale Charahoumani Chamassi, côté salubrité et propreté les choses se mettent en place avec des actions d'envergure comme celle qui s'est déroulée dimanche dernier et qui se poursuivra ce dimanche.

En effet, cela faisait un moment déjà que les riverains du quartier Mtsagani à Mt'sapere se plaignaient de la prolifération de conteneurs déclassés qui servaient d'entrepôts à des pêcheurs qui y stockaient du carburant et autre matériels, tandis que d'autres conteneurs voisins servaient de baisodrome aux jeunes filles monnayant leurs charmes, alors que d'autres encore servaient à conserver du poisson dans des conditions d'hygiène plus que déplorable. Le maire a donc dit « stop » et dimanche dernier une grosse opération a été menée histoire de dégager tous ces conteneurs et leur contenu. On



imagine aisément la surprise des policiers municipaux et nationaux qui ont été mobilisés sur cette opération en découvrant dans certains conteneurs des stocks de bidons d'essence qui bien entendu ont été saisis. Dans d'autres « boîtes » se trouvaient des congélateurs hors d'usage qui servaient de « frigos » pour conserver dans des pains de glace, des poissons revendus le lendemain voire le surlendemain au bord des routes. On imagine le danger sanitaire...

Ces conteneurs ont été dégagés au

cours de cette opération à laquelle participaient une trentaine de fonctionnaires de la police nationale et municipale car des tensions pouvaient survenir à tout moment mais tout s'est déroulé dans le calme.

Sus aux VHU

Dans le même élan, les agents avec l'entreprise Enzo ont entrepris d'évacuer tous les véhicules hors d'usage qui sont légions en zone urbaine. Une dizaine de carcasses de voitures ont été évacuées de ce quartier de M'tsapere mais l'opération se poursuivra dimanche prochain. « Nous évacuons ces VHU le dimanche pour des raisons liées à l'engorgement du tra-

fic en semaine. Le dimanche il y a moins de monde sur les routes et nous sommes par conséquent plus efficaces pour dégager ces carcasses » a précisé le directeur Chamassi qui a souligné au passage que le dernier propriétaire des carcasses qui seront identifiées sera verbalisé. Par le passé déjà des opérations d'enlèvement de Véhicules Hors d'Usage (VHU) avaient déjà eu lieu mais elles ont ensuite été arrêtées faute de crédits. Pour le maire Ambdilwahedou Soumaila, l'enlèvement de ces VHU même s'il a un coût, est nécessaire pour redonner un nouveau visage à la commune.

D.H.

(Photos: D.R.)



Des bidons d'essence dans les conteneurs



Mercredi dernier, la Directrice Générale de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte (ARS) inaugureront la Maison de Santé Pluri-Professionnelle (MSP) « Les Hauts Vallons » située lotissement Val Fleury, dans la commune de Koungou. Portant à 4 le nombre de MSP sur le territoire, dont 3 conventionnées par la CSSM, cette inauguration se déroulera également en présence de M. Nouridine DAHALANI, Président du Conseil de la CSSM et de M. Jean-Yves CASANO, représentant la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Les Maisons de Santé Pluri-Professionnelles sont des structures de soins primaires de proximité

Santé

Inauguration de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle « les Hauts Vallons »

té dont l'objectif est de renforcer l'exercice pluridisciplinaire et coordonné des soins, permettant une prise en charge globale du patient avec accès à un médecin traitant, mais également aux autres professionnels de santé qui participent au projet (des auxiliaires de santé : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes et parfois pharmaciens). Les MSP contribuent par ailleurs à la bonne articulation entre les soins de ville et l'hôpital. Dans le cadre du soutien de l'ARS et de la CSSM à l'exercice coordonné des soins sur le territoire et au regard des spécificités du territoire, les deux partenaires locaux ont obtenu pour Mayotte, à titre dérogatoire et temporaire, l'accord de la CNAM de contractualiser avec des MSP organisées autour d'un seul médecin généraliste. Ouverte officiellement depuis le 9

juin 2022, la MSP « Les Hauts Vallons » vient renforcer l'offre de soins sur la commune de Koungou et ancrer ainsi une présence soignante pérenne et continue sur le territoire. Située à proximité de Majicavo Lamir et Kawéni, elle réunit une équipe pluri-professionnelle composée d'un médecin généraliste, d'un maïeuticien, d'une sage-femme, d'une infirmière et de deux docteurs en pharmacie.

Riche d'une longue expérience hospitalière et de ville, chacun des membres de l'équipe de la MSP des Hauts Vallons se mobilise notamment dans des actions de dépistage et de suivi de l'hypertension et du diabète. Elle est également pleinement engagée dans le dépistage du cancer du sein et la promotion de la contraception.

L'exercice en maison de santé

offre aux professionnels de santé un cadre collectif et un exercice coordonné qui rompt avec l'isolement des cabinets individuels, permet de faciliter les coopérations entre professionnels de santé par l'utilisation de moyens communs et d'un système d'information partagé, de promouvoir les nouveaux métiers et de mieux répondre aux exigences de continuité et de permanence des soins.

En choisissant de soutenir exceptionnellement un modèle économique de MSP propre à Mayotte, l'ARS de Mayotte et la CSSM inscrivent résolument leur partenariat dans le cadre des actions annoncées lors du lancement du Comité Intersectoriel Mahorais pour l'attractivité et la pérennisation des Professionnels de Santé.

(Source CSSM /ARS)

Covid -19

Rebond épidémique à Mayotte, seuil national d'alerte franchi

Pour la semaine du 27 juin au 3 juillet à Mayotte, le nombre de cas de COVID hebdomadaires est en augmentation à hauteur de 143 contre 81 la semaine précédente, ce qui correspond à un taux d'incidence en hausse à 51,1 pour 100 000 habitants contre 28,9 la semaine dernière. Le taux d'incidence vient de dépasser le seuil national d'alerte de 50 cas pour 100 000 habitants. Une augmentation plus accentuée est attendue en semaine 27. L'évolution des indicateurs épidémiologiques marque le début d'un rebond épidémique. La situation sanitaire nécessite une vigilance particulière de la part de tous.

Face à cette situation, Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte et Olivier BRAHIC, Directeur général de l'ARS Mayotte rappellent à chaque personne l'importance de renforcer les efforts réalisés depuis deux ans afin d'éviter un rebond de l'épidémie sur l'île.

Reprendre les réflexes de prévention : Se faire tester au moindre doute

Malgré le bénéfice lié à la mobilisation en faveur de la vaccination, il est nécessaire de reprendre des réflexes de prévention pour limiter le risque de transmission : les gestes barrières cruciaux tels que le port du masque à l'intérieur et en présence de personnes vulnérables, l'aération régulière des locaux, le lavage fréquent des mains, ne pas se faire la bise ou se serrer la main.

En cette période de vacances scolaires et dans un contexte de réaugmentation de la circulation du virus notamment en métropole, il est primordial d'adopter à nouveau les bons comportements :

- Toute personne présentant des symptômes doit s'isoler et se faire dépister au plus vite en se rendant dans un des centres de dépistage de l'île.
- Si je suis cas contact, je me fais

tester deux jours après le dernier contact positif même si je suis vacciné.

- Si je suis positif, même vacciné, je m'isole immédiatement et je préviens mes contacts.

Durant cette période, des flux importants de voyageurs sont attendus à Mayotte. L'ARS, en lien avec les services aéroportuaires, procédera à compter de la semaine prochaine à la distribution gratuite d'autotests à l'aéroport et au port pour les voyageurs arrivant à Mayotte. L'ARS travaille également à la distribution de masques et autotests sur le territoire. Vaccinons-nous !

On sait désormais que la protection conférée par le vaccin et par les précédentes infections s'érode au bout de quelques mois. Les précédentes vagues ont prouvées l'efficacité du vaccin permettant de réduire à plus de 90% les formes graves.

Outre le dépistage et l'isolement

dès les premiers symptômes, l'Agence Régionale de Santé rappelle l'urgence de vacciner les personnes âgées. Ce sont elles qui sont les plus à risque de développer une forme grave de la Covid-19. 56% des + de 60 ans n'ont pas encore bénéficiés de leur dose de rappel à Mayotte et sont donc moins protégées.

L'accès à la vaccination est facilité sur le territoire : MJC de Mamoudzou, Centres médicaux de références, officines, cabinets médicaux, centres de vaccination mobiles. Pendant ces vacances, les centres de vaccination et les centres de dépistage restent ouverts et vous accueillent avec ou sans rendez-vous y compris, pour certains, les week-ends et jours fériés. Les cartes des centres sont régulièrement mises à jour sur le site de l'ARS de Mayotte.

(Source ARS)

Concours Photo

Le Collège Bouéni M'Titi décroche le 1er prix

Entre le 01 février et le 31 mai dernier, s'est déroulé un concours de photographie organisé par l'Iconothèque historique de l'océan Indien : IHOI (www.ihoi.org). Fruit d'un partenariat entre le Département de La Réunion, la Commission de l'o-

céan Indien, et l'Académie de La Réunion, ce concours régional (Mozambique, Maurice, Comores, La Réunion, Les Seychelles et Mayotte) était destiné aux collégiens qui devaient « réaliser collectivement une production photographique d'un monument remarquable de leur territoire et de l'accompagner d'une note de présentation au format et au contenu libres »

ge Bouéni M'titi de Labattoir, encadrés par leur professeur d'histoire-géographie Mme DARSANESING, ont obtenu le 1er prix pour leur projet "Jour de fête chez monsieur le gouverneur". Le premier prix est un séjour d'une semaine à La Réunion, au mois de septembre autour du week-end des

remarquables dans cette action. Une action faisant partie du projet collaboratif d'Appropriation du patrimoine iconographique de l'océan Indien par les populations, porté par l'Iconothèque historique de l'océan Indien (Département de La Réunion), cofinancé par l'Union européenne (FEDER

projet, Jour de fête chez monsieur le gouverneur ;
2nde place attribuée au Collège Prof S. Jugessur D.A.V College, Rose-Belle de Maurice pour le projet, Le Morne Cultural Landscape ;
3ème place attribuée au Collège Teixeira Da Motta de La Réunion,



La photo "Jour de fête chez le Gouverneur" de Léa Weissend du collège Bouéni M'Titi a remporté le 1er prix

journées européennes du patrimoine (17 et 18 septembre prochains). Une remise des prix officielle est prévue à cette occasion à Saint-Denis. Les 12 premiers projets sur les 45 reçus et 31 validés feront l'objet d'une restitution publique. Le Département de Mayotte à travers la direction des Archives départementales et de la documentation scientifique (DADDS), partenaire du département de la Réunion dans le cadre de l'Iconothèque historique de l'océan Indien, tient à féliciter les élèves ainsi que leur professeur pour leur travail et leur investissement

–INTERREG V OI), et soutenu par la Commission de l'océan Indien (COI). La direction des Archives départementales de Mayotte, référente de l'IHOI sur le territoire, en charge de la promotion du concours, également représentée au sein de son jury ; remercie l'Académie de Mayotte pour la diffusion de l'événement au sein des collèges de l'île. À l'issue des délibérations qui se sont déroulées le 29 juin, voici le palmarès du jury :

1ère place attribuée au Collège Bouéni M'Titi de Mayotte pour le

projet, Les villas des ingénieurs ;
Mention spéciale « Écriture » attribuée au Windsor College Boys de Maurice, pour le projet, Bataille de Grand-Port ;
Mention spéciale « Créativité » attribuée au Collège Emile Hugo de La Réunion, pour le projet, L'église Notre-Dame-des-Laves. La remise des prix et la restitution des 12 premiers projets aura lieu à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, au mois de septembre 2022.

Un manoeuvre, 2 coffreurs, 1 ferailleux et 1 chef d'équipe ont signé leur contrat avec l'entreprise Colas avec l'accompagnement de la préfecture, qui était représentée par le Secrétaire Général, Claude Vo-Dinh, mais le document concernait un 6ème bénéficiaire : celui qui était resté au travail dans sa grue... Comme l'expliquait le conducteur de travaux du chantier, Florent Lemaître : il avait été jugé plus raisonnable de ne pas le faire descendre de son poste de travail...

Le temps des discours

Ces signatures ont été précédées par plusieurs interventions. L'adjoint au maire de Tsingoni, chargé du développement économique et touristique a rappelé la pose de la 1ère pierre qui avait eu lieu en mai dernier, sur cet espace de Combani, où va s'élever le superbe centre commercial ylang-ylang, début des aménagements qui vont rendre la commune plus attractive qui deviendra ainsi le 3ème poumon économique de l'île...

Cette rencontre était organisée par Pôle Emploi et son directeur régional, Christian Saint-Etienne, a pris la parole ensuite. Il a expliqué que les contrats qui allaient être signés concernaient des « emplois francs » et que sur les 200 qui sont disponibles, seulement une trentaine sont pourvus... mais d'autres opérations vont venir...

6 contrats signés sur le chantier...



La signature des contrats

Le directeur de l'entreprise Colas, Vincent Delaître, a rappelé que le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) était le 1er employeur de l'île et qu'il n'y avait nul besoin d'avoir fait des études pour y être embauché ce qui n'empêche pas que des candidats très diplômés soient recrutés. Il a souligné le rôle d'ascenseur social du BTP.

Cédric Giraud, directeur chez l'opérateur immobilier CBo a complété ses propos de mai dernier. Il avait alors insisté sur les aspects juridiques, cette fois, il a voulu donner la vedette aux « ouvriers, conducteurs d'engins, grutiers... qui vont bâtir l'ouvrage ». Il a esti-

mé que ce projet était avant tout le leur...

Le 3ème vice-président, Ali Omar représentait le président du Conseil Départemental (CD), Ben Issa Ousséni. Il a signalé que le CD porte une ambition forte pour l'emploi et s'il apporte son soutien au secteur du BTP, il n'oublie pas les autres : économie circulaire par exemple...

Claude Vo-Dinh, secrétaire général qui représentait le préfet, a rappelé que « nul n'est inemployable » et si 29 % des 15 à 29 ans n'ont ni emploi, ni formation, que, de plus, 87 % d'entre eux ont été peu scolarisés ou ne l'ont pas été du tout, des solutions existent pour eux. En

plus des 150 emplois francs disponibles jusqu'à la fin de l'année, d'autres formules sont à saisir : plus de 270 Contrats Initiatives Emplois ainsi que des Contrats Engagements Jeunes... Il a invité les chefs d'entreprise à faire part de leurs besoins au Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)...

M-B N



Photo souvenir des intervenants, des partenaires et des invités



Le 6ème bénéficiaire était resté à son poste